

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°02-2023

Séance du 23/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Michel JOZAN.

Etaient présents :

Mme BOREL Sylvie, Mme BUISSEZ Elisabeth, M. CALAIS Aymard, M. JOZAN Ludovic, M. JOZAN Michel, M. LEPLOMB Thierry, Mme LEPLOMB Hélène, M. MAGNY Loïc, M. MANDIT Eric, M. MOUTTEAU Rénald

Procuration(s) :

Etaient absent(s) :

Etaient excusé(s) :

Mme THOMAS Claudine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LEPLOMB Hélène

ADOPTION BLASON

Date de convocation
21/02/2023

Date d'affichage
21/02/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

28/02/2023

et publication du :

07/03/2023

Vu l'intervention de Monsieur LARCHER Dominique, vice-président du Conseil Français d'Héraldique, auprès du Conseil Municipal le 24/06/2022, pour proposer à la commune de créer son propre blason, afin de répondre à un besoin d'identification.

Vu la proposition de Mr Larcher,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la composition de celui-ci et sa description comme suit :

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages exprimés

Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0



D'or à la cotice ondée d'azur, accompagnée en chef d'une hirondelle volante en bande, en pointe d'un gril posé en bande, le tout de sable.

Cri : LOISON

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le

S²LO

ID : 055-215502998-20230223-02_2023-DE

Soutiens : deux branches de chênes de sinople fruités d'or passés en sautoir.

Décoration : croix de guerre 1914-1918

Motivations : or couleur de la Lorraine. Azur couleur de la Meuse.

Cotice ondé le ruisseau «source du Loison qui a donné son nom au village». L'hirondelle renouveau au printemps elle est protégée.

Le gril attribut du saint patron St Laurent. Le sable (noir) prudence, calme, travail de la terre.

Les branches de chênes une belle forêt.

AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à cette proposition et à la démarche pour adopter ce blason.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à LOISON
Le Maire,

